



**Comité de programme
du Secondaire**

Directeur :

Pr. Charles Heimberg

charles.heimberg@unige.ch

Séance du COMPRO du lundi 4 mai 2015

de 17h00 à 19h00 – Salle PM 234

PV adopté

Personnes présentes :

Charles Heimberg (CH), Simon Toulou (ST), Sophie Canellini (SC), Delphine Panissod (DP), Claire Forel (CF), Andreas Müller (AM), Francine Fallenbacher (FF), Alain Muller (ALM), Laura Weiss (LW), François Bertagna (FB),

Personnes excusées :

Walter Loosli (WL), Raphaël Fornallaz (RF), Jean-Paul Derouette (JPD).

Personne invitée :

Aurélié Galetto (AG), juriste à l'IUFE

Prise du PV :

Laurence Hofmann.

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de PV du 13 avril 2015 et adoption de l'ordre du jour définitif en fonction des éléments du Point 2
2. Informations du directeur du Compro (procédure de reconnaissance, procédure d'admission 2015, groupe de travail sur la Forensec, écoles privées, etc.)
3. Divers

En ce qui concerne la demande de délai pour la demande de reconnaissance CDIP (demande d'un délai supplémentaire pour pouvoir répondre aux exigences formulées par la CDIP), une lettre est toujours en attente de lecture et de signature auprès de Mme Anne Emery-Torracinta qui devrait en principe solliciter un délai pour octobre 2015.

Charles Heimberg espère que ce délai sera accepté, sans quoi il serait vraiment difficile de remplir toutes les conditions dans un laps de temps aussi court.



1. Adoption du projet de PV du 13.04.2015 et de l'OJ définitif en fonction des éléments du Point 2.

Le PV du 13.04.2015 est adopté avec les modifications communiquées en séance.
L'OJ est adopté.

2. Informations du Directeur

Un document de 4 pages est distribué. Il concerne le « Mandat année 2015 » du Groupe de travail IUFE pour l'enseignement secondaire, adressé par la Conseillère d'Etat en mai 2015. Le document est annexé à ce PV.

Commentaires de Charles Heimberg

- Dans le premier paragraphe intitulé « Considérant », toutes sortes de contraintes sont détaillées mais sans référence à la nécessité et au défi d'assurer une formation de qualité répondant aux exigences de notre temps.
- La prise en compte de certaines contraintes et de tous les postulats du mandat paraît vraiment difficile.
- Les hypothèses 2a, 2b et 2c engendrent un questionnement.
- La question des stages en responsabilité est fortement interrogée.
- Il est à souligner que ce mandat comprend des questions et pas seulement des réponses, ce qui est un élément positif.

Charles Heimberg tient aussi à préciser 3 éléments :

- Ce mandat implique de fait de renoncer au tuilage et cela risque de susciter des contestations ultérieures relatives à la durée globale de la formation.
- Sur la question des stages, même s'il est confirmé qu'elle ne doit plus se poser au milieu de la formation, les éléments compris dans le mandat ne règlent en aucune manière l'offre insuffisante de stages en responsabilité.
- La procédure d'admission et, le cas échéant, la modification de la LIP ne sont pas abordées.

Charles Heimberg se dit encore préoccupé par l'article 4 qui stipule qu'il faut alléger partout où cela est possible.

Le Point 5 de la page 1 qui évoque «*Les contraintes du cadre budgétaire global, et notamment cantonal, qui ne permettent pas d'envisager une augmentation du coût total de la formation.*» est incontournable.

Si l'attribution des stages se fait par le Département, les crédits obtenus et l'admissibilité des étudiants, etc...devront bien sûr être vérifiés.

Point 7 : « Les contraintes liées au rattachement du parcours de la formation FORENSEC à l'IUFE et par conséquent à l'Université de Genève »

→Les Associations Professionnelles se demandent si l'Université et le nouveau Rectorat veulent accepter de telles contraintes, en particulier la convention à renouveler. Et quelle est la position de l'Université vis-à-vis du DIP.

Andreas Müller trouve choquant qu'il n'y ait aucun représentant du corps enseignant dans ce groupe de travail.

L'absence de la conseillère aux études et du responsable des stages dans ce groupe de travail est également regrettée.



Cette réalité impose que le COMPRO se penche sur toutes ces problématiques et puisse se positionner afin de fournir un avis, remonté par la suite par Charles Heimberg.

Procédure d'admission

Les entretiens sont terminés. La procédure est toujours en cours (comptage des points, classement...).

Question des écoles privées

A ce jour, le sujet n'est toujours pas réglé. Ce point est bloqué pour l'instant.

Procédure de reconnaissance

La demande de prolongation jusqu'en septembre/octobre 2015 est à ce jour toujours en suspens au niveau du département.

En conséquence :

- ↳ Les prochaines réunions du Compro auront lieu selon 2 scénarios potentiels, dès le 18 mai si le délai sollicité était plus court.

Il faudra modifier des points du règlement en fonction des nécessités. Au-delà des demandes de la CDIP, certains problèmes liés au règlement peuvent être relevés tels que:

- La coordination temporelle entre les règlements successifs (possibilité p. ex. de prévoir un régime transitoire et/ou d'indiquer de manière expresse la date exacte de la mise en application du nouveau règlement et ses effets à l'égard des nouveaux comme des "anciens" étudiants);
- La date exacte, qu'il faut définir, de la mise en application du nouveau règlement doit être indiquée ;
- La distinction entre les procédures d'admission MASE et CCDIDA et leur articulation mériterait peut-être d'être clarifiée.
- Le règlement doit être adapté afin d'être en tout point conforme avec les exigences de la CDIP.

3. Divers

La séance du 1er juin 2015 est supprimée.

Au vu des changements règlementaires possibles, à effectuer d'ici fin juin 2015, trois nouvelles dates de séances sont fixées:

- le 18 mai 2015 (qui a été annulée ultérieurement)
- le 08 juin 2015
- le 22 juin 2015 (en réserve si nécessaire)

Si le délai sollicité court jusqu'en octobre, la prochaine séance du Compro sera le 8 juin 2015.

Claire Forel souhaite un retour sur la pétition déposée par Jean-Paul Derouette devant le Grand Conseil au sujet de la procédure d'admission à l'IUFE en 2014. Ce point sera repris à l'OJ de la prochaine séance du Compro.

La séance est levée à 19h00.